

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 15 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle des Fêtes de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 7 février 2022.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoints, Mmes BRISARD Mélanie, DUPUY Catherine, FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric, et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaire de séance : Mme POUPARD Nadège

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS COMMUNAUX

Mme le Maire fait part de la participation de la Commune pour les contrats maintien de salaire concernant le personnel communal, à hauteur d'environ 50 % et indique qu'une nouvelle législation va imposer une participation de l'employeur de l'ordre de 50 % pour la complémentaire santé à/c du 01.01.2026 suivant des décrets à paraître.

2°) CONVENTION FOURRIERE 2022

Le Conseil Municipal retient la formule tout compris à 0,50 € par habitant et autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir.

3°) FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait part du dossier reçu du Conseil départemental suite à la visite faite sur la Commune avec des estimations de tarifs. Mme le Maire fait part des devis qu'elle a obtenus par Agrisem, Agriconomie, etc, montants qui se chiffrent à environ 2 500 € au lieu de 4 000 € avec les tarifs du Département. Le Conseil Municipal valide les devis reçus par Mme le Maire.

4°) PERMANENCES ELECTIONS 2022

Les élus se partagent les créneaux des permanences pour les élections présidentielles et législatives.

5°) DEVIS SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal retient la Sté Biotech avec un contrat de location à 150 € HT par mois pour la mise en place de caméras et alarme au niveau des bâtiments de la Mairie.

6°) MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Le Conseil Municipal valide la modification desdits statuts.

7°) CONVENTION ASSISTANCE FINANCIERE SYNDICAT DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention pour régulariser les écritures comptables suite à un problème de TVA entre le Syndicat de la Voirie et l'Etat.

8°) SCHEMA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Après présentation de ce schéma, le Conseil Municipal le valide ainsi que la convention à passer avec la Coopérative agricole pour l'utilisation de leur citerne incendie.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Installation d'un commerçant ambulant

Mme le Maire indique que « Les Délices Gourmands » s'installe, à titre d'essai, sur le parking de la Mairie, le mercredi de 11h30 à 13h30.

Demande de l'APE de Villeneuve la Comtesse

Mme le Maire indique qu'ils souhaitent installer un panneau d'affichage à l'entrée et à la sortie de Coivert. Elle indique qu'elle n'y est pas opposée mais leur a communiqué les coordonnées de Mr Finez du Conseil Départemental pour avoir son autorisation, vu que c'est en bordure de la RD 119.

Repas du 8 mai

Le Conseil Municipal conserve le traiteur habituel. La Commune prévoit de prendre en charge le repas des personnes de + de 60 ans ainsi que leur conjoint, comme par le passé. Par ailleurs, les personnes de – de 60 ans, hors commune ou commune, seront acceptées et régleront leur part directement au traiteur.

Logement communal – 41 rue de la Mairie

Prévoir d'y réaliser des travaux.

La séance est levée à 22h40.